
CHEMINEMENT RECHERCHE-ÉTUDES

CRITÈRES D'ADMISSION SPÉCIFIQUES AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES PARTICIPANTS

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Pour être admissible à une participation au CRÉ, la personne étudiante doit respecter les critères généraux ci-dessous, ainsi que ceux spécifiques à son programme d'études, présentés aux sections suivantes. Les critères généraux sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein¹ au Cégep de Sherbrooke.
- Être en situation de réussite dans vos cours de cette session, au moment de l'inscription.

L'évaluation du dossier au regard de la réussite peut nécessiter la collaboration de l'aide pédagogique individuel (API) et de la personne enseignante responsable de l'aide à la réussite (PERAR) associées à un programme d'études. À la suite de l'évaluation, la coordination du CRÉ se réserve le droit de refuser une candidature si elle est en mesure de justifier que la réussite scolaire de la personne candidate serait mise en péril. En cas de refus, la personne étudiante est contactée pour lui expliquer les raisons ayant mené à la décision.

Une fois les candidatures acceptées, les modalités d'inscription sont identiques, peu importe le programme d'études.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME SCIENCES DE LA NATURE

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein¹ en deuxième année ou plus, au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première session;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

¹ Pour avoir le statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein, vous devez suivre une session d'au moins 180 heures, ou 165 heures si l'un des cours est l'éducation physique. <https://www.quebec.ca/education/cegep/etudier-a-propos>

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME TECHNIQUES DE BIOÉCOLOGIE

Pour participer au CRÉ, la personne étudiante en TBÉ doit respecter les critères d'admission suivants, présentés en deux volets :

Critères d'admissibilité – Volet académique

- Être inscrit à temps plein¹ en deuxième année au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours des trois premières sessions du programme;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter des résultats scolaires supérieurs à un écart-type sous la moyenne du groupe, pour les cours de la formation spécifique complétés.

Les candidatures des personnes intéressées sont évaluées par un comité². La décision est notamment basée sur le degré de développement des attitudes professionnelles nommées dans la section suivante.

Critères d'admissibilité – Volet des attitudes professionnelles

De façon générale, les personnes candidates doivent être engagées dans leurs études :

- Elles sont ponctuelles à leurs cours;
- Elles ont un faible taux d'absentéisme;
- Elles prennent activement part aux activités liées aux cours.

Cet engagement est lié aux les attitudes dont le développement est soutenu par le programme. Les personnes candidates doivent donc démontrer qu'elles ont le sens de l'organisation, une certaine autonomie et un bon sens de l'éthique.

Plus précisément, les personnes démontrent des indicateurs précis de ces trois attitudes :

Sens de l'organisation

- Être prêt à l'heure du début des cours (en classe, en labo, sur le terrain);
- Être conscient du travail à accomplir (ex.: avoir lu et compris les protocoles);
- Avoir prévu le nécessaire (matériel, vêtement, équipement);
- Utiliser de façon optimale son temps et ses énergies.

Autonomie

- Avoir une bonne vision du travail qui doit être fait et se mettre à la tâche sans qu'on le demande;
- Réalise les tâches demandées sans être constamment accompagnée;
- Faire preuve de jugement en demandant de l'aide lorsque la situation l'exige.

² Le comité est composé de trois membres du personnel enseignant du programme d'études, et ayant enseigné à la cohorte éligible à une session antérieure (sessions 1 à 3).

Sens de l'éthique

- Adopter une attitude respectueuse et professionnelle face au personnel, aux personnes intervenantes de toutes provenances et vis-à-vis ses pairs ;
- Faire un bon usage et prendre soin du matériel ;
- Manipuler avec soin et limiter le stress imposé aux espèces observées ou manipulées ;
- Agir en respectant les directives, les lois et les règlements.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME TECHNIQUES DE LABORATOIRE : BIOTECHNOLOGIES

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein³ en deuxième ou troisième année au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES

Les critères sont les suivants :

- Être inscrit à temps plein³ en deuxième ou troisième année au moment de la participation au CRÉ;
- Avoir complété tous les cours de formation spécifique de la première année;
- Être en situation de réussite pour la session en cours au moment de l'inscription;
- Présenter une moyenne générale supérieure à 70 % pour les cours de la formation spécifique complétés.

³ Pour avoir le statut d'étudiant ou d'étudiante à temps plein, vous devez suivre une session d'au moins 180 heures, ou 165 heures si l'un des cours est l'éducation physique. <https://www.quebec.ca/education/cegep/etudier-a-propos>